

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2020

COMMISSION PERMANENTE

Séance du
5 octobre 2020
N° 9 D - 2020

S O M M A I R E

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

* Séance du 5 octobre 2020

5

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 5 octobre 2020

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/AC

Privas, le 5 Octobre 2020

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 5 OCTOBRE 2020**

DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille JULLIEN

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtizia, CHAREYRE Sandrine, CHAZE Max, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre, MALFOY Christine, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëtizia, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne.

Absent(e)s excusé(e)s : BARBATO Stéphanie (Pouvoir à PLENET Simon), BUIS Sabine (Pouvoir à CHAZE Max), FEROUSSIER Christian (Pouvoir à FINIELS Martine), PALIX Dominique (Pouvoir à M. COTTA Robert), ROCHE Bernadette (Pouvoir à M. DALVERNY Jérôme), TERRASSE Pascal (Pouvoir à Laurent UGHETTO), WEISS Maurice (Pouvoir à Laëtizia SERRE).

Mission 1 : Solidarités, insertion et accès aux droits

Politique 11 : Enfance et famille

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités**

- DIRECTION: Enfance, Santé et Famille
- SERVICE : Ressource Enfance et Famille

1 . 1 SOUTIENS FINANCIERS SUR LE VOLET SOUTIEN A LA PARENTALITE

A l'Unanimité,

Attribue une subvention de 400 € au Planning Familial 07 dans le cadre du collectif idéo féminin

Approuve la modification de l'annexe 1 de la délibération n° 1.1.1 du 16 décembre 2019 et le versement d'une participation financière à :

- Couples et Familles de 10 748 € dans le cadre de la médiation
- Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme de 14 444 € pour la médiation familiale
- CIDFF de 28 500 € pour les espaces rencontres

Politique 13 : Personnes âgées

- DIRECTION: Domicile et Coordination

1 . 2 RECTIFICATIF AU PROGRAMME COORDONNE DE PREVENTION DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE 2020

A l'Unanimité,

Alloue une subvention à hauteur de 4 500 € au centre social les Clefs du TEIL au titre de la réalisation du programme coordonné de prévention de la Conférence des financeurs 2020.

et **Autorise** le Président du Département à signer les documents y afférents,

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses complémentaires seront prélevés sur les chapitres :

935-532-6574-27182 pour les dépenses de fonctionnement : « AUTRE PREVENTION PRIVE CONFERENCE DES FINANCEURS. » à hauteur de **4 500,00 €**.

1 . 3 FORUM DE L'EMPLOI (AIDE A DOMICILE) DU 7 OCTOBRE 2020 - CONVENTION DE PARTENARIAT POLE-EMPLOI/CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

A l'Unanimité,

Approuve le projet de convention annexé au rapport et **Autorise** Monsieur le Président du Département à le signer.

- DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées
- SERVICE : Etablissements

1 . 4 ANNULATION DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION EN ANNUITE SOUS FORME DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - EHPAD "LE SANDRON" A UCEL

A l'Unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le Département de l'Ardèche annule la décision prise par délibération du 5 mai 2020 visant à accorder le versement anticipé du solde de la subvention en annuités pour un montant de 341 952,85 €.

Le Département continuera de verser une subvention sous forme de prise en charge d'annuités tel qu'initialement prévu par la délibération du 5 décembre 2011 et correspondant au montant de l'annuité acquittée par l'établissement pour la période 2020 à 2030.

Politique 15 : Action sociale et insertion

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion

1 . 5 ACTIONS D'INSERTION

A l'Unanimité,

Politique en faveur de l'insertion

Alloue la subvention de 1000 € à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de l'Ardèche (ANPAA) LC 22090

Valide la convention annuelle 2020 entre le Département de l'Ardèche et L'ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE DE L'ARDECHE (annexe 1) visant à favoriser l'accès aux services de réduction des risques, de prévention et de soins en addictologie des usagers du service social, et **autorise** le Président à la signer.

Valide le règlement départemental pour un soutien exceptionnel COVID 19 aux Ateliers Chantier d'insertion et Associations intermédiaires (annexe 2).

Attribue les subventions suivantes, conformément au règlement départemental :

Structures ACI	Activité	forfait + majo 40%
ACCES EMPLOI CHANTIER	espaces verts	2 500 €
ACTIV EMPLOI	ressourcerie (50%) espaces verts (50%)	8 016 €
AIME	traiteur / restauration	6 598 €
ATELIERE / FOYER OISEAU BLEU	ressourcerie	7 070 €
ECATE	ressourcerie (50%) Espaces verts (50%)	6 795 €
ENVIBAT	second œuvre / espaces verts	2 500 €

PRADEL / LYCEE OLIVIER DE SERRES	animation / espaces verts	2 500 €
SYNERNAT	espaces verts	2 500 €
TERREAU (LE)	maraîchage	11 010 €
TREMPIN ENVIRONNEMENT	second œuvre / espaces verts	2 500 €
TREMPIN INSERTION CHANTIERS	second œuvre / espaces verts	2 500 €
TREMPIN HORIZON	ressourcerie	12 350 €
TRIMARAN	ressourcerie	9 356 €
TOTAL		76 195 €

	majoration 40%
STRUCTURE AI	
ARCHER AI	5 760 €
ACTIV EMPLOI AI	3 840 €
ACCES EMPLOI SERVICE AI	3 840 €
TREMPIN SERVICE AI	7 200 €
TOTAL	20 640 €

Politique 16 : Logement et politique de la ville

. SERVICE : Action Sociale et Logement

1 . 6 GARANTIES EMPRUNTS LOGEMENT SOCIAL

A l'Unanimité,

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur **de 70 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 440 365.00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n°112795** constitué de 4 lignes de Prêt (« Les Esqueirades » - 16 logements à **SAINT MARCEL D'ARDECHE**).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Mission 2 : Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté

Politique 24 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires**

- DIRECTION: Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative
- SERVICE : Jeunesse, Vie Associative et Solidarité Internationale

2 . 8 INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES UN PERMIS POUR L'EMPLOI

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

Alloue au titre du dispositif "Un permis pour l'emploi", les aides aux jeunes figurant en annexe pour un montant total de **1 700 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PERMISJEUN et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions de partenariat avec les auto-écoles dont le modèle a été approuvé le 5 novembre par délibération n° 2.16.1.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Remplace l'alinéa de délibération n° 2.2.12 de la commission permanente du 7 septembre 2020 ainsi libellé :

*"**Alloue** les subventions à hauteur de 31 038 € aux collèges publics et privés proposant des activités Physiques de Pleine Nature en Horaires Regroupés pour l'année scolaire 2020-2021" par le libellé suivant :*

*"**Alloue** les subventions à hauteur de 32 838 € aux collèges publics et privés proposant des activités Physiques de Pleine Nature en Horaires Regroupés pour l'année scolaire 2020-2021."*

L'annexe reste inchangée pour son contenu.

Approuve le code de gestion 2APPN pour permettre aux collèges publics d'inscrire ces subventions dans leur budget.

2 . 9 PROJET AJIR

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

PROGRAMME AJIR : REVERSEMENTS DE SUBVENTION ANRU

Décide du reversement de **3 174 €** de subventions au profit du CRIJ Auvergne Rhône-Alpes conventionné dans le cadre de la mise en œuvre du projet AJIR sur la phase 2, tel que présenté en annexe 1.

Dit que les crédits seront prélevés sur le chapitre 933, fonction 33 du budget 2020.

Autorise que le paiement intervienne sous forme d'acomptes trimestriels, sur justification de l'avancement physique et financier des actions par le partenaire concerné ; chaque acompte sera proportionnel aux dépenses décaissées par le partenaire sur le trimestre écoulé.

Mission 3 : Aménagement et soutien aux territoires

Politique 31 : Routes et mobilités alternatives

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités**

· DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens

· SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

3 . 10 GESTION DU FONCIER ROUTIER

A l'Unanimité,

Approuve la vente d'immeubles au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant et autorise la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche :

ACQUISITIONS FONCIERES

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m²	Prix €/m²	Indemnité principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 240 – ELARGISSEMENT – commune d'ISSARLES							REGUL
ISSARLES	AB 473	24			Forfait	100.00	CTS GENTES
RD 160 – AMENAGEMENT – commune de SAINT CIRGUES EN MONTAGNE							REGUL
SAINT CIRGUES EN MONTAGNE	D 957	194	0.15	29.10		42.60	MME ECHINARD Marie-Noëlle
	D 954	90	0.15	13.50			
	D 955	341	0.15	51.15		51.15 Arrondi à 52.00	CTS CEYSSON
RD 256 – ELARGISSEMENT – Commune de SAINT ANDEOL DE VALS							REGUL
SAINT ANDEOL DE VALS	C 1315	86	0.77	66.22		66.22 arrondi à 67.00	CTS LACROTTE
RD 418 – CALIBRAGE DE CHAUSSEE – Commune de GENESTELLE							REGUL
GENESTELLE	H 1260	352	1.00	352.00	Perte de 2 cerisiers 200.00 €	552.00	MME PRALY Laura
RD 239 – AMENAGEMENT – Commune d'ASTET							
ASTET	A 764	653	0.46	300.38	Perte bois = 230.00 €	555.68	EPOUX COIN / CONZE
	A 767	55	0.46	25.30			

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m ²	Prix €/m ²	Indemnité principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 4 – RECTIFICATION – Commune de VALLON PONT D'ARC							REGUL
VALLON PONT D'ARC	E 34	380	0.23	87.40	Clôture = 230.00 €	317.40	CTS CHARRIERE
RD 578 – AMENAGEMENT – Commune de MEZILHAC							REGUL
MEZILHAC	B 1729	111			Forfait	50.00	EPOUX VOINIER/GRILLO
RD 211 – ELARGISSEMENT – Commune de ALBON-D'ARDECHE							REGUL
ALBON D'ARDECHE	D 612	465	0.30	139.50		807.60	MME LUCAS Brigitte
	D 596	240	0.30	72.00			
	D 598	320	0.30	96.00			
	D 611	135	0.30	40.50			
	D 615	54	0.30	16.20			
	D 617	270	0.30	81.00			
	D 619	275	0.30	82.50			
	D 633	339	0.30	101.70			
	D 635	268	0.30	80.40			
	D 637	326	0.30	97.80			
RD 265 – AMENAGEMENT – Commune de ROMPON							REGUL
ROMPON	O 263	97	0.45	43.65		728.10	MME VERSAILLIEU Josette
	O 265	105	0.45	47.25			
	O 267	818	0.45	368.10			
	O 274	569	0.45	256.05			
	O 276	29	0.45	13.05			
RD 244 – AMENAGEMENT – Commune de ISSAMOULENC							REGUL
ISSAMOULENC	D 1465	149			Forfait	50.00	MME FOURNIOL Huguette
ISSAMOULENC	D 1501	178			Forfait	50.00	M. FOURNIOL Etienne
ISSAMOULENC	D 1468	38			Forfait	50.00	M. FOURNIOL Daniel
	D 1469	17					
RD 2 – AMENAGEMENT – Commune de LAMASTRE							REGUL
LAMASTRE	D 758	436	0.40	174.40		174.40	LES CIGALES

· DIRECTION: Routes et Mobilités

· SERVICE : Entretien, Exploitation

3 . 11 BARÈME DE DÉNEIGEMENT 2020- 2021

A l'Unanimité,

Approuve le barème des engins de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021

Barème du tarif au kilomètre VH 2019 / 2020	
Type d'unité de déneigement utilisé	Tarif au kilomètre
- camion équipé	8,75 €
- tracteur / pousseur équipé	9,86 €

SERVICE : Pilotage Routes

3 . 12 CONVENTION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DE LA PARCELLE SITUÉE AU-DESSUS DU 1000 CLUB ET AU DROIT DU PONT FRÉDÉRIC MISTRAL A GUILHERAND-GRANGES

Mme GAUCHER ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Approuve les termes de la convention ci-annexée, avec le Département de la Drôme et la Commune de Guilherand-Granges définissant les modalités de financement de l'opération d'aménagement paysager de la parcelle au droit du pont Frédéric Mistral et les engagements réciproques des parties.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec le Département de la Drôme et la Commune de Guilherand-Granges.

3 . 13 ATTRIBUTION DE L'AIDE AUPRÈS DES PARTICULIERS POUR L'ACHAT D'UN VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) + Additif rectificatif

A l'Unanimité,

Attribue les aides auprès des particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) selon le tableau en annexe pour un montant de 42 076,04 €.

Les crédits nécessaires ont été affectés lors de la commission permanente du 08/06/2020 sur l'opération n°20S11S03 au chapitre 916 fonction 621 nature 20421 ligne de crédit 31013.

Prend acte de l'erreur de la délibération n° 3.27.1 de la CP du 7 septembre dernier portant sur la domiciliation de M. DESCHANEL, cette personne résidant à Faugères et non à Peaugres.

3.29 (RS) REGLEMENT D'AIDE AUPRES DES PARTICULIERS POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

A l'Unanimité,

Approuve la prolongation du dispositif d'aide aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique à concurrence de l'enveloppe de 210 000 € votée au BP 2020 et de celle qui sera votée au BP 2021.

La liste des bénéficiaires de l'aide apportée par le Département fera l'objet d'une délibération ultérieure pour l'attribution.

Politique 32 : Solidarité avec les territoires et eau

DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires

· DIRECTION: Dir Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTION

· SERVICE : Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTION

3 . 14 AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CAUE

Mme PALIX ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Approuve les termes de l'avenant n°1 joint en annexe portant prolongation de la convention pluriannuelle de partenariat financier liant le Département au CAUE du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021.

Autorise le Président à le signer au nom du Département.

· DIRECTION: Politiques Territoriales

· SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

3 . 15 POLITIQUE DE L'EAU TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

M. MAISONNAT ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Approuve le versement à la Commune d'Étables du solde de la subvention attribuée à ladite Commune pour la révision du schéma général d'assainissement (SGA) à hauteur de 403 €.

Approuve le versement à la Commune de Mauves d'un acompte de 50 % sur la subvention attribuée à ladite Commune pour le schéma général d'assainissement (SGA), soit 9 270 €.

Approuve le versement à la Commune de Mauves d'un acompte de 30 % sur la subvention attribuée à ladite Commune pour le schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP), soit 3 690 €.

Prend acte que le bénéficiaire du versement du solde des deux subventions ci-dessus mentionnées attribuées à la Commune de Mauves, sera fonction des termes de la convention de subdélégation à venir entre la Commune et la Communauté d'agglomération Arche Agglo.

Mission 4 : Cadre de vie et développement durable

Politique 42 : Espaces naturels sensibles

· SERVICE : Espaces Naturels / Forêt

4 . 16 ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'Unanimité,

I. MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENS (2014-2020) : RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS ARDÈCHE NATURE (CAN)

I.1. Convention Ardèche Nature 2020-2021 relative au site ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron »

Approuve les termes de la convention Ardèche Nature avec la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche sur 2 ans (2020-2021) pour un montant total de 78 997 € et au maximum de 80 000 €, telle que figurant en annexe 1, ainsi que la carte de l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron », le tableau de synthèse des actions et les fiches actions correspondantes figurant respectivement en annexes 1a, 1b et 1c, et

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

I.2. Entité paysagère du site fossilifère et géologique de La Boissine : convention avec le Centre d'Études Forestières et Agricoles (CEFA) de Montélimar

Approuve les termes de la convention, telle que figurant en annexe 2, avec le Centre d'Études Forestière et Agricoles (CEFA) de Montélimar, pour servir de lieu de formation pratique à la gestion de la végétation dans le cadre du plan de gestion, en cours de révision, du site fossilifère et géologique de la Boissine durant les années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 pour un montant maximum total forfaitaire de 6 000 €, et

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

II. APPROBATION DE SUBVENTIONS INSCRITES DANS LES CONVENTIONS ARDÈCHE NATURE ET LEURS AVENANTS

Attribue, en application des conventions Ardèche Nature et de leurs avenants respectifs, les subventions aux maîtres d'ouvrage présentées dans le tableau détaillé figurant en annexe 3, pour un montant total de 16 875,00 €.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 917 et 937, sous fonction 738, du budget départemental.

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités**
 - DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

4 . 17 GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'Unanimité,

Approuve l'acquisition par préemption de la parcelle référencée dans le tableau ci-annexé, pour une surface de 11 665 m², motivée comme indiqué, et pour un montant total de 4 550 €, hors frais d'acte associés, à prélever sur la ligne de crédit 28395 Acquisitions terrains ENS.

Autorise la signature de l'acte de vente à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

Mission 5 : Economie et attractivité du territoire

Politique 52 : Agriculture

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires**
 - DIRECTION: Politiques Territoriales
 - SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

5 . 18 AVENANT N° 2 A LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT, L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT ET LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

A l'Unanimité,

Approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention relative à la gestion en paiement dissocié par l'Agence de Services et de Paiement du co-financement par le FEADER des aides hors SIGC du Département de l'Ardèche dans le cadre du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour la programmation 2014 – 2020, tel que présenté en annexe, et **autorise** le Président du Conseil départemental à le signer.

Politique 53 : Développement économique

5 . 19 AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

A l'Unanimité,

Attribue, au titre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise, une subvention de 44 032 € à la SAS Art Malt Bio pour son projet d'investissement matériel et immobilier nécessaire pour adapter le bâtiment au process de fabrication. Cette décision est prise sous réserve de l'obtention de son prêt auprès d'un établissement bancaire.

Acte, compte tenu des spécificités du dossier, l'adaptation des modalités de versement et de durée de validité de la subvention ci-dessus mentionnée, telles que détaillées dans la convention attributive de subvention.

Approuve les termes de la convention attributive de subvention, telle que présentée en annexe, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919, sous fonction 93 du budget départemental.

Mission 6 : Ressources

Politique 61 : Finances

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Direction Générale des Services (DGS)**

- DIRECTION: Finances, Appui et Conseil
- SERVICE : Pilotage, Conseil de Gestion, Evaluation

6 . 20 PARTENARIAT AVEC LE SDIS

Mme CHAREYRE ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Approuve le versement des annuités au SDIS concernant la participation du Département au programme de modernisation des casernes qui représente un montant de **49 421 €** en fonctionnement pour la partie intérêts et **211 223 €** en investissement pour la partie capital. (annexe 1).

Alloue au SDIS une subvention d'équipement de **177 647,80 €** au titre du solde de la participation du Département au programme de modernisation des centres de secours et d'incendie pour l'année 2019 (annexe 2).

Approuve le versement au SDIS de la subvention en capital concernant le déploiement du réseau ANTARES au titre de l'année 2019 pour un montant de **246 641 €** (annexe 3).

Les crédits correspondants seront mandatés sur les chapitres 911 fonction 12 en investissement et 931 fonction 12 en fonctionnement.

Politique 62 : Personnel

- DIRECTION: Ressources Humaines

6 . 21 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 1 : Prestations de Service auprès du SDIS

Mme CHAREYRE ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Approuve la convention de prestation de service entre le Département de l'Ardèche et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche (SDIS) ayant pour objet la mutualisation du service d'accompagnement social au profit du personnel du SDIS de l'Ardèche.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à raison d'une journée par mois, à compter du 01/10/2020. La prestation envisagée ne fait pas l'objet à ce stade de facturation.

Autorise le Président à signer ladite convention.

Délibération n° 2 : Précision indemnités exceptionnelle de mobilité

A l'Unanimité,

Modifie les termes du dispositif rappelé ci-dessous portant sur l'indemnité exceptionnelle de mobilité pour prendre en compte l'augmentation réelle de la distance ou de la durée du trajet entre la résidence administrative et la résidence familiale. Ainsi, les tranches d'attribution de l'indemnité se répartissent comme suit :

- Allongement <20 km ou allongement de trajet < 20 mn : 0
- 20km<allongement<40km ou allongement de trajet A/R entre 20 et 40mn : 1600 €
- 40km<allongement<60km ou allongement de trajet A/R entre 40mn et 1 heure : 2700 €
- 60km<allongement<90km ou allongement de trajet A/R entre 1 heure et 1 heure 30 : 3800 €
- Allongement>90 km ou allongement de trajet A/R supérieur à 1h30 : 6000 €

Politique 63 : Informatique et systèmes d'information

> DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numériques, Mobilités

◦ DIRECTION: Systèmes d'Information et Usages Numériques

◦ SERVICE : Etudes et Usages Numériques

6 . 27 REFORME ET ALIENATION MATERIEL MOBILE

A l'Unanimité,

Approuve la réforme et la cession du matériel téléphonique mobile détaillé dans le tableau joint :

- à Monsieur Julien SALGUERO pour un montant de 205,88 euros.

Politique 64 : Patrimoine et logistique

◦ DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens

◦ SERVICE : Commande Publique, Achat et Approvisionnement

6 . 22 REFORME ET ALIENATION DE MOBILIER

A l'Unanimité,

Décide de prononcer la réforme et d'engager la procédure d'aliénation du mobilier dont la liste est jointe en annexe 1.

Autorise la destruction du mobilier très ancien et vétuste stocké sur le site de Saint Péray.

Prend acte de la liste du mobilier invendu qui sera repropoé à la vente (annexe 2).

6 . 23 COMMANDE PUBLIQUE

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 : Définition juridique des opérations spécifiques de fournitures, de travaux et de services (Annexe 1)

Approuve les définitions d'opérations spécifiques de travaux, de services et de fournitures détaillées en annexe 1 :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité sur le site archéologique d'Alba Helviorum (Alba-la-Romaine, Ardèche), dans de cadre de la démarche Ardèche en Transition,

- Chéquier Pass'Numérique,

- Prestations d'accompagnement des BRSA TNS

· SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

6 . 24 GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

A l'Unanimité,

Approuve le passage à titre gratuit d'une canalisation souterraine impactant la parcelle cadastrée section C 046A n°415 – lieu-dit « Lauzasses de Casteljau » située sur la commune de BERRIAS ET CASTELJAU.

Approuve la signature au nom du Département de l'Ardèche de la convention de servitude correspondante au profit d'ENEDIS, ci-annexée.

· SERVICE : Gestion, Animation et Coordination

6 . 25 AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES ET LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

A l'Unanimité,

Approuve l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux et de prestations de services par le Département à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, joint en annexe, et **autorise** le Président du Conseil Départemental à le signer.

Politique 65 : Administration générale

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Cabinet

· DIRECTION: Dir Communication

6 . 26 COMMISSION DE PROMOTION DU DEPARTEMENT

A l'Unanimité,

Alloue la subvention d'un montant total de 10 000 euros, dont le détail est joint en annexe.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 930, sous fonction 023 du budget départemental.

Autorise le Président du Conseil Départemental, à signer, au nom du Département, les conventions de partenariat à intervenir avec les bénéficiaires.

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Direction Générale des Services (DGS)**

· DIRECTION: Dir Secrétariat Général et Relation à l'Usager

· SERVICE : Secrétariat Général et Relation à l'Usager

6 . 28 DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Le Groupe Ardèche Avenir ayant quitté la salle des délibérations et n'ayant donc pas pris part au vote,

A l'Unanimité des suffrages exprimés, (Pour 24 : Groupe de la Majorité Départementale de Gauche)

➤ **CONSEIL DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE :**

Procède à la désignation de M. Hervé SAULIGNAC en remplacement de Mme Sandrine CHAREYRE pour siéger au sein du Centre Hospitalier Vals d'Ardèche.

➤ **EPORA et ASSOCIATION AUVERGNE RHONE ALPES ENTREPRISES (AURA)**

Procède à la désignation de Mme Sabine BUIS en remplacement de M. Pascal TERRASSE pour siéger au sein des deux instances précitées.

➤ **NUMERIAN**

Procède aux désignations suivantes :

Titulaires : M. Maurice WEISS, M. Max CHAZE, Mme Martine FINIELS, Mme Sandrine CHAREYRE

Suppléants : Mme Stéphanie BARBATO, Mme Bérengère BASTIDE, M. Raoul l'HERMINIER, M. Jérôme DALVERNY

➤ **Etant stipulé :**

- d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 7
- d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général et Relation à l'Usager, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.

La séance a été levée à 10 H 52

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Antonin JIMENEZ

ardèche
LE DEPARTEMENT



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07